

Échanges sur des propositions d'évolution méthodologique

CNERP – séance du 8 octobre 2019





01

· Les finalités du Ril et ses sources de mises à jour



02

· Recenser l'intégralité des logements sur plusieurs années



03

· Abaisser le seuil des grandes adresses

01

Les finalités du Ril et ses sources de mise à jour



Le Ril a plusieurs finalités dans le cadre du recensement :

- Le **tirage de l'échantillon** des enquêtes annuelles de recensement : le Ril sert alors de base de sondage d'adresses
- L'établissement et l'édition des **plans de collecte**
- L'**estimation de la population légale** des communes de plus de 10 000 habitants

Nombre d'habitants = nombre de logements * nombre moyen de personnes par logement

issu du RIL
→ exhaustivité

issu des EAR
→ estimation

Plusieurs sources sont aujourd'hui mobilisées pour mettre à jour le Ril

- Les **permis** de construire, de démolir, d'aménagement et les déclarations préalables
- Les **mises à jour spontanées** des communes (par les Corril) ou par les gestionnaires de l'Insee
- Les **enquêtes terrain** réalisées par l'Insee, dans le cadre de mesure de la qualité du RIL, d'opération de mise à niveau du RIL ou d'enquêtes cartographiques dans les DOM
- L'**expertise annuelle** du Ril par les communes
- Les **fiches navettes** établies au moment de l'enquête de recensement
- Les **résultats de collecte** du recensement (mise à jour du nombre de logements)

Les sources de mise à jour actuellement mobilisées

source	DOM		métropole	
	nombre de mises à jour	%	nombre de mises à jour	%
Retours de collecte	21416	15%	75102	16%
Communautés	62	0%	2451	1%
Modifications de la commune à partir d'une liste d'EA transmise par l'Insee (y compris permis)	19243	14%	175632	38%
Modifications spontanées de la commune	7155	5%	77568	17%
Enquêtes de l'Insee	68874	49%	9534	2%
Modifications par les gestionnaires de l'Insee (contour à affiner)	22927	16%	126538	27%
Ensemble	139677	100%	466825	100%



Les sources de mise à jour actuellement mobilisées

source	DOM			
			metropole	
	impact sur les logements habitables	contribution à l'évolution	impact sur les logements habitables	contribution à l'évolution
Retours de collecte	-520	-0,06%	-16294	-0,10%
Communautés	0	0,00%	-161	0,00%
Modifications de la commune à partir d'une liste d'EA transmise par l'Insee (y compris permis)	1405	0,17%	121041	0,71%
Modifications spontanées de la commune	2727	0,33%	42208	0,25%
Enquêtes de l'Insee	7584	0,92%	651	0,00%
Modifications par les gestionnaires de l'Insee (contour à affiner)	2381	0,29%	16274	0,10%
Ensemble	13577	1,65%	163719	0,96%

De nouvelles sources de mise à jour du Ril ou de détection d'un défaut de qualité du RIL sont en cours d'expertise :

- Les **fichiers fiscaux** :
 - Travaux exploratoires à La Réunion d'analyse des plus grandes divergences entre le RIL et les fichiers fiscaux au niveau des parcelles → difficultés pour cibler ex-ante les zones à enquêter
 - Des indicateurs de qualité comparant les données du Ril et celles des sources fiscales au niveau IRIS
- Les **formulaire H1/H2** (habitabilité) : en 1 an, 85 % des permis "travaux terminés" sont transformés en "adresse habitable", contre 75 % des permis avec formulaire H1/H2
- Suggestion de mobiliser les données du **répertoire électoral** → pose des questions juridiques (finalité) et de qualité de l'adressage (aucun contrôle)

02

Recenser l'intégralité des
logements sur plusieurs
années



Dans le groupe de rotation de l'année, tirage stratifié de l'échantillon d'adresses à recenser :

- Les **grandes adresses** (le plus souvent les adresses de 60 logements ou plus) : tirage exhaustif
- Les **nouvelles adresses** (qui ont intégré le Ril au cours des 5 dernières années) : tirage exhaustif
- Les **“petites adresses connues”** : tirage aléatoire de manière à recenser 40 % des logements du groupe de rotation
- Les **établissements touristiques** : tirage exhaustif

En 15 ans, trois cycles de recensement : chaque logement a été recensé entre 0 et 3 fois :

- Les logements des grandes adresses sont notamment recensés tous les 5 ans (3 fois)
- Tous les logements des nouvelles adresses ont été recensés au moins au fois
- La part de logements n’ayant pas été recensés au cours de ces 3 cycles dépend notamment de la part de grandes adresses et du dynamisme de la commune
- Selon la commune, **entre 70 % et 80 % des logements ont été recensés au moins une fois** depuis le recensement rénové

Proposition de recenser en priorité les logements qui n'ont pas été recensés depuis longtemps, pour **recenser l'intégralité des logements** sur plusieurs cycles. Les finalités avancées sont :

- Mettre à jour le RIL
- Meilleure compréhension de la méthode du recensement par les habitants
- Amélioration méthodologique car on recense tout le monde

Sur 3 cycles, on recense déjà entre 70 % et 80 % des logements.

La mise à jour du RIL n'est pas l'objectif principal de la collecte :

- Cela ne représente que 16 % des mises à jour du Ril.
- La collecte ne permet pas de repérer les adresses manquantes dans le RIL. Mais uniquement, une suppression d'adresses ou une modification du nombre de logements à une adresse donnée.
- La dernière enquête de mesure de la qualité du Ril fait apparaître que le Ril contient en moyenne 0,9 % de logements en trop et présente un déficit de 1,8 % de logements, soit un solde négatif de 0,9 %.

Une meilleure compréhension de la méthode du recensement par les habitants, mais non garantie :

- Dans tous les cas on ne recense pas tout le monde à la même date : il n'y a jamais d'exhaustivité du recensement en grande commune
- Sur 10 ou 15 ans, beaucoup de personnes déménagent. Donc même si on arrive à recenser l'intégralité des logements, on ne recense pas l'intégralité des personnes

L'enquête de recensement permet de calculer un nombre moyen de personnes par logement. L'exhaustivité provient du RIL.

Recenser tous les logements d'une grande commune en 10/15 ans :

- On pourrait augmenter la durée d'un cycle de recensement, ce qui retarde la date de diffusion des résultats du recensement...
- Sinon, les solutions envisageables conduisent à une détérioration de la précision :
 - Tirage sous contrainte de ne pas tirer un logement qui a été recensé au cours du cycle précédent → préjudiciable pour la qualité
 - Tirage des échantillons des 10/15 prochaines enquêtes à l'avance : seule une fraction des groupes de rotation serait mobilisée pour publier les résultats (déséquilibre des groupes de rotation via le manque de fraîcheur du tirage des échantillons)

03

Abaissier le seuil des grandes adresses



Proposition d'abaisser le seuil de grandes adresses de 60 à 20 logements :

- Rappel : un logement non recensé ne signifie pas qu'il ne compte pas dans la population → exhaustivité du Ril
- Quel que soit le niveau du seuil, on recense le même nombre de logements :
 - Si on recense un immeuble de 30 logements
 - On ne recensera pas 30 maisons individuelles que l'on aurait recensées sinon

Proposition d'abaisser le seuil de grandes adresses de 60 à 20 logements :

- Baisser le seuil des grandes adresses revient :
 - À recenser plus de logements dans ces adresses, et moins de logements dans les adresses plus petites
 - i.e. à augmenter la précision sur le champ des adresses de 20 logements ou plus et à dégrader la précision sur les “petites adresses connues” (et ce d'autant plus que la part des grandes adresses est importante)
 - → on peut perdre en précision
- Au final, le recensement exhaustif des adresses de 20 à 60 logements n'a d'intérêt que si ces adresses sont atypiques en termes de nombre moyen de personnes par logement, ce qui n'est pas évident

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Gwennaël Solard

Chef de la division Méthodes et
traitements des recensements

Service

Numéro téléphone

Mél

[Cliquez pour ajouter un titre](#)